



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022/07/03

DATE DE CONVOCATION
30/06/2022

DATE D'AFFICHAGE
30/06/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 07 JUILLET A 20 HEURES,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil
Municipal en séance publique sous la présidence de **M. GATARD Christian**,
Maire.

Mme TAILLANDIER-SCHMITT Anne est élue secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 24

VOTANTS 33

ETAIENT PRESENTS :

M. GATARD Christian, M. VALLEE Didier, Mme RIOLET Murielle, M. SCAVINER
Yves, M. COUILLANDEAU Jean-Michel, Mme PERIGNON Mélanie, M. GADRAT
Antoine, Mme DUGUET Véronique, M. CHANDENIER Jacques,
Mme MONMARCHÉ-VOISINE Agnès, Mme BEDET Anaïs, Mme DUBOIS-
KOSTRZEWA Florence, Mme HALLARD Claudie, M. BEAN Thibault,
Mme GALLMANN Delphine, M. RUSSEAU Guy, Mme KHELIFI Chantal,
Mme BEIGNEUX Céline, M. LE SOURNE Philippe, Mme TAILLANDIER-SCHMITT
Anne, M. LAMY Michel, Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, M. FERY Patrick,
Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève.

RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 33

VOIX CONTRE : -

ABSTENTIONS -

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme BERHOUET Florine	à Mme BEDET Anaïs,
- M. BOUTET Kevin	à Mme RIOLET Murielle,
- M. CARRERE Laurent	à Mme PERIGNON Mélanie,
- M. DELCROIX Yves	à M. VALLEE Didier,
- Mme BRAGOLET Marie-Noelle	à M. CHANDENIER,
- M. CHOUTEAU Christian	à Mme DUBOIS-KOSTRZEWA,
- Mme GEORGET Anne	à Mme HALLARD Claudie,
- M. GARCIA Guillaume	à M. GATARD Christian,
- M. ROLQUIN Michel	à M. LAMY Michel.

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 15 JUL. 2022

REÇU EN PREFECTURE

LE : 13 JUL. 2022

PUBLIE OU NOTIFIE

LE : 15 JUL. 2022

OBJET

FINANCES

Adoption des tarifs Activités Aquatiques – Année scolaire 2022/2023



Le Maire


C. GATARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que sur avis de la commission « Culture, Sports et Démocratie Locale » réunie le 18 mai dernier, il est proposé, à compter du 01 septembre 2022 :

1/ la création des tarifs annuels pour l'année scolaire en complément des tarifs adoptés en décembre 2021, pour les activités municipales (enfants et adultes) suivantes :

- Ecole de natation pour les enfants,
- Aquaphobie pour adulte.

2/ la création de tarifs pour l'Ecole de natation pour adultes.

**ACTIVITÉS AQUATIQUES MUNICIPALES pour Enfants - Inscriptions à partir du 11/07/2022
pour un début d'activité au 01/09/2022**

ECOLE DE NATATION pour les enfants de 6 à 12 ans		
	Chambraisien	Hors commune
Adhésion annuelle	90,00 €	108,00 €
Adhésion trimestrielle (plein tarif)	30,00 €	36,00 €
Adhésion trimestrielle -25% pour le 2d enfant du plein tarif	22,50 €	26,35 €
Adhésion trimestrielle -50% pour le 3è enfant du plein tarif	15,00 €	18,00 €

STAGE de NATATION pendant les petites et grandes vacances pour les enfants de 5 à 16 ans		
	Chambraisien	Hors commune
Stage de natation enfants, à partir de 5 ans - Groupe de 4	34,30 €	41,15 €

**ACTIVITÉS AQUATIQUES MUNICIPALES pour Adultes - Inscriptions à partir du 11/07/2022
pour un début d'activité au 01/09/2022**

GYMNASTIQUE AQUATIQUE à partir de 16 ans		
	Chambraisien	Hors commune
Adhésion 10 séances	50,55 €	62,45 €
Adhésion 1 séance	5,15 €	6,30 €

AQUAPHOBIE à partir de 16 ans		
	Chambraisien	Hors commune
Adhésion annuelle	151,65 €	187,35 €
Adhésion trimestrielle	50,55 €	62,45 €

ECOLE DE NATATION à partir de 16 ans		
	Chambraisien	Hors commune
Adhésion annuelle	151,65 €	187,35 €
Adhésion trimestrielle	50,55 €	62,45 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération 2021/12/02 du 15 décembre 2021,
 Vu l'avis favorable de la commission 2 « Culture, Sports et Démocratie Locale » du 18 mai 2022,
 Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 29 juin 2022,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs communaux applicables au cours de l'année scolaire 2022-2023,

Le Conseil Municipal,
 Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
 après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

- **FIXE** les tarifs pour les activités aquatiques municipales pour l'année scolaire 2022/2023 tels que présentés ci-dessus.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente sera adressé :
 - à Mme la Préfète d'Indre-et-Loire,
 - aux services municipaux concernés : Pôle Jeunesse et Sports et Finances.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance



A. TAILLANDIER-SCHMITT



Pour extrait conforme :

Le Maire,



C. GATARD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.